

**LE POINT  
DE VUE**

de **Philippe Varin,**  
**Jean-François Dehecq**  
et **Frédéric Saint-Geours**

# Alléger les cotisations doit aider la France à monter en gamme

**Q**uel modèle économique, quelle courbe de croissance, quels types d'emplois voulons-nous pour notre pays ? La façon dont seront ciblés les 10 milliards d'euros d'allègements de cotisations promis par le président de la République en plus des 20 milliards du crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) sera révélatrice des choix qui sont faits pour l'avenir.

La tentation du gouvernement est, semble-t-il, de les concentrer une fois de plus sur les bas salaires, ce qui contribuerait à amplifier les mesures existantes de réduction du coût du travail au voisinage du SMIC. L'argumentation est connue : le niveau du SMIC, relativement élevé, empêche que le salaire des moins qualifiés s'ajuste à leur productivité, générant un fort taux de chômage chez ces salariés. Dès lors, l'allègement de cotisations sur les bas salaires, en réduisant le coût du travail au niveau du SMIC, permettrait de réduire le chômage de la main-d'œuvre peu qualifiée, la plus fragilisée par la mondialisation de l'économie.

Si cette politique a été poursuivie avec constance depuis vingt ans, c'est aussi pour des préoccupations de court terme : cibler l'allègement du coût du travail au niveau du SMIC serait plus efficace pour avoir un impact rapide sur le niveau du chômage. Mais, ce faisant, ce choix pèse lourdement sur l'avenir à moyen et long terme de notre économie. Les entreprises sont en effet encoura-

gées à recourir davantage au travail peu ou non qualifié, puisque son coût relatif diminue, et moins à une main-d'œuvre qualifiée ou à des machines.

Les allègements ainsi ciblés favorisent donc le développement de « trappes à bas salaires » et une moindre productivité des entreprises. Et ils privilégient les secteurs d'activité peu qualifiés et faiblement productifs sur les secteurs exposés à la concurrence internationale, dont l'industrie ou les services aux entreprises.

## Cibler l'allègement sur les bas salaires pèserait lourdement sur l'avenir de notre économie.

S'il était confirmé, le ciblage des futurs allègements sur les bas salaires serait contradictoire avec la volonté de redressement industriel affichée par le chef de l'Etat et avec les objectifs du pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi présenté par le Premier ministre au lendemain de la publication du rapport Gallois : accompagner la montée en gamme de l'économie, stimuler l'innovation et reconquérir des parts de marché... Un tel ciblage serait également peu compatible avec l'ambition du gouvernement de réduire le déficit du commerce extérieur pour atteindre l'équilibre d'ici à 2017. Il serait peu conciliable avec la recherche

d'une croissance forte et durable, dont l'une des clefs est l'amélioration de la productivité. Il ne serait pas conséquent avec la volonté de développer l'emploi durable (CDD et temps partiel sont l'apanage des secteurs à bas salaires). Il serait enfin incohérent avec le souhait de notre société d'amener une proportion de plus en plus importante de chaque génération au niveau du baccalauréat et, au-delà, de la licence : ne va-t-on offrir comme débouché à ces jeunes diplômés que des emplois peu qualifiés ?

Derrière le choix retenu pour les allègements, c'est en réalité une inflexion forte qui sera donnée à l'avenir de notre économie et au contenu des emplois qu'elle offrira demain. Ne sacrifions pas ces enjeux majeurs sur l'autel de considérations immédiates. Si l'on veut combattre efficacement le chômage grâce à une croissance forte et à des emplois durables, nous préconisons une mesure simple qui consisterait à affecter les 10 milliards d'allègements supplémentaires à une baisse uniforme des cotisations famille, applicable à tous les salaires.

**Jean-François Dehecq** est vice-président du Conseil national de l'industrie.

**Frédéric Saint-Geours** est président du Groupe des fédérations industrielles.

**Philippe Varin** est président du Cercle de l'industrie.